

## POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10 A MONTRAVEL



**Bulletin d'information : dépassement du seuil d'alerte**

Communiqué du: **12/09/2019 à 8h00**

Observations: **Dimanche 8 septembre 2019**  
**Terminé**

### Dépassement du seuil d'information et de recommandation - Alerte rouge

A partir de 13h le mardi 10 septembre 2019, Scal'Air a enregistré une forte hausse des niveaux en poussières fines PM10 à Montravel.

Les vents faibles de secteurs ouest à sud-ouest du week-end ont dispersés les émissions industrielles du site de Doniambo vers le quartier de Montravel.

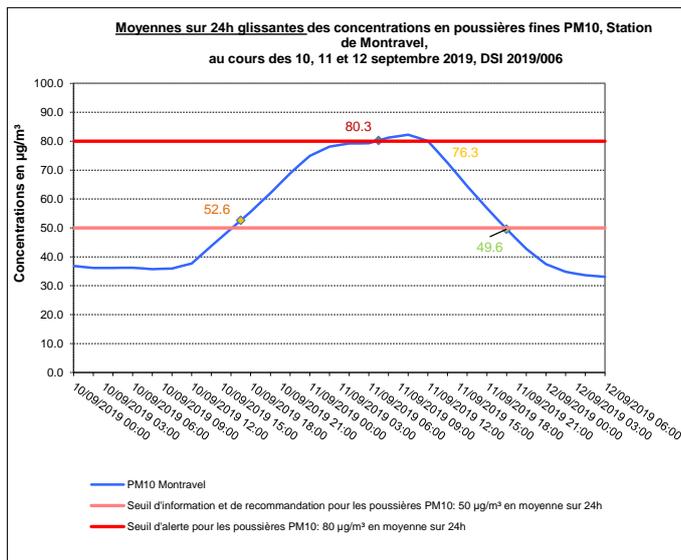
Le seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le dimanche 10 septembre 2019, avec une valeur de 52.6 µg/m<sup>3</sup> à 17h00, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

Le seuil d'alerte de 80 µg/m<sup>3</sup> a été franchi le 11 septembre à 7h00, avec une concentration de 80.3 µg/m<sup>3</sup>

La valeur limite journalière a également été dépassée pour la journée du 10/09/2019, avec 74.9 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur la journée.

**Mise à jour du 12/09/2019 à 8h00 :** Une baisse des concentrations mesurées s'est amorcée durant la matinée du 11/09/2019, les concentrations moyennes sont repassées sous le seuil d'alerte le 11/09/19 à 13h00 puis sous le seuil d'information à partir de 20h00, heure à laquelle l'épisode de pollution a pris fin.

<b>Zones concernées</b>	Montravel, quartier situé à l'Est du site de Doniambo.
<b>Polluant</b>	Poussières fines en suspension PM10
<b>Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement</b>	SI : 52.6 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 10/09/2019 à 17h00 SA : 80.3 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 11/09/19 à 7h00
<b>Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement</b>	SA : 76.3 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 11/09/19 à 13h00 SI : 49.6 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 11/09/2019 à 20h00
<b>Durée du dépassement</b>	SI : 27 heures SA : 6 heures
<b>Moyenne maximale sur 24h glissantes</b>	82.2 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 11/09/19 à 10h00
<b>Moyennes journalières</b>	10/09/2019 - 74.9 µg/m <sup>3</sup> 11/09/2019 - 37.5 µg/m <sup>3</sup>



### Conditions météorologiques et circonstances:

Les poussières fines PM10 peuvent être d'origines variées : industrielle (Doniambo), trafic routier ou autres sources ponctuelles comme des phénomènes de combustion (feux domestiques) ou de travaux pouvant se produire à proximité.

D'après les données de Météo France : des vents forts de secteurs ouest à sud-ouest, ont dirigé le panache industriel vers le secteur de Montravel tout au long de la journée du 10 septembre.

Mise à jour du 12/09/2019 à 8h00 : Les vents se sont orientés de secteurs sud-sud-ouest à sud durant la journée, dispersant le panache plus au Nord du quartier de Montravel, y favorisant une baisse des concentrations en poussières fines.

**Pour information**, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m<sup>3</sup>.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

### Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur. Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

### Les PM10 en bref:

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure